

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

COUIN

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19 PLUI APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :



Échelle : 1/5000^{ème}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- A : Zone agricole
- As : Secteur de la zone agricole présentant des enjeux naturels
- N : Zone naturelle
- Np : Secteur de la zone naturelle correspondant aux parcs des châteaux

Éléments à protéger

- Éléments de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau
- Éléments de patrimoine naturel à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : fossé
- Sens de ruissellement

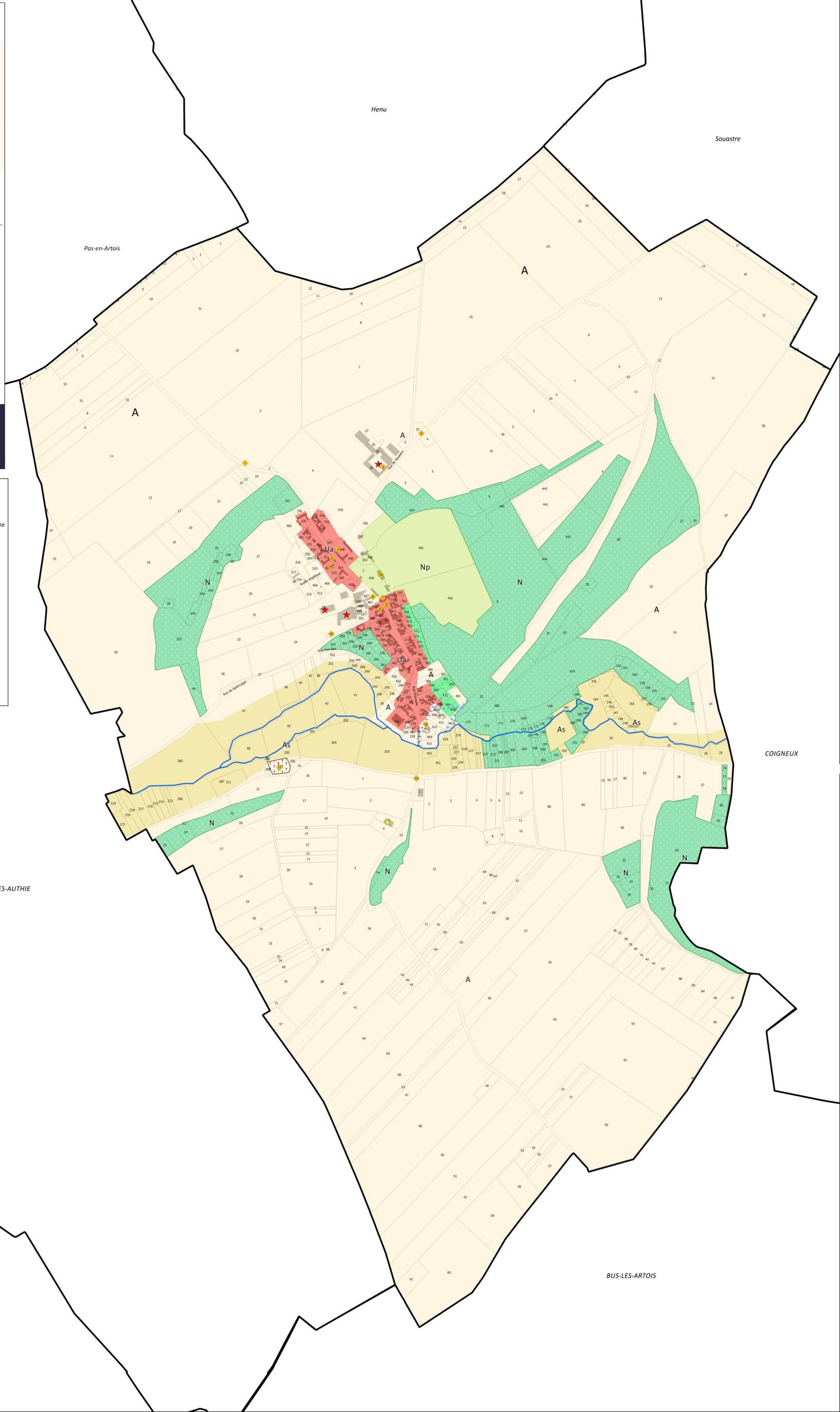
Installations agricoles

- Installation agricole classée
- Installation agricole non classée

Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Calvaire
2	Ferme remarquable
3	Cimetière militaire
4	Maison remarquable
5	Maison remarquable
6	Maison remarquable
7	Eglise
8	Maison remarquable
9	Monument aux morts
10	Vierge
11	Cimetière militaire
12	Stèle des animaux
13	Vierge
14	Château de Couin
15	Pigeonnier

SAINT-LEGER-LES-AUTHIE



BUS-LES-ARTOIS